

Avenir de la langue française

Journal de l'association «Avenir de la langue française» créée à Paris en 1992

N°6 - octobre 1999

La mondialisation et ses dégâts collatéraux

La guerre du Kosovo a été l'occasion de lancer dans les médias la notion de «dégâts collatéraux». En clair : on bombarde une cible et l'on déplore des erreurs humaines, des défaillances techniques, qui ont pour effet de massacrer des civils et de détruire des maisons. Mais, nous dit-on, tout cela est marginal à côté de la réussite de l'opération principale.

Or, il semble que cette désinvolture s'étende maintenant en dehors du domaine militaire, pour toucher celui des relations internationales, notamment dans le domaine commercial. Ici, l'opération principale, censée résoudre tous les problèmes, s'appelle la mondialisation, définie comme le Bien par excellence. Que penser de ce nouvel intégrisme ?

Dégâts culturels... et autres

La difficulté vient de ce qu'il faut à la fois reconnaître à ce libéralisme généralisé une certaine efficacité sur le plan purement économique et constater les «dégâts collatéraux» qu'il entraîne : chômage et déstructuration sociale, atteintes à la santé, à l'environnement, etc.

Mais, parmi tous ces «dégâts collatéraux», il en est une série qui nous concerne tout particulièrement, ce sont ceux qui touchent à la culture et à la langue. Au nom des dogmes libéraux, la Commission de Bruxelles favorise l'emploi généralisé de l'anglais, non seulement dans son fonctionnement interne mais dans le commerce des pays membres sous prétexte d'imposer l'usage d'une «langue facilement compréhensible» (laquelle ?) ; la même Commission, remet en cause la réglementation française qui limite les rabais sur le livre et permet encore la parution d'œuvres de création ; l'Office européen des brevets tente de supprimer l'obligation de faire traduire ces brevets dans la langue des utilisateurs au profit des multinationales qui utilisent une langue étrangère (laquelle ?) ; l'A.M.I. (projet d'accord sur la liberté des investissements sans considération des spécificités locales) n'attend que de ressortir des cartons

des négociateurs américains à la conférence de l'O.M.C., réunie cet automne.

Du libéralisme économique à l'hégémonie culturelle

L'offensive est générale, ininterrompue, alimentée par un puissant carburant qui est moins le désir d'un commerce libre que celui d'une hégémonie sans partage. Que faire ?

Le libéralisme peut avoir ses avantages à la double condition qu'il s'exerce selon certaines règles et surtout qu'il reste dans son propre domaine, celui de l'économie.

Pour ce qui est de la culture et de la langue, nous demandons que ces domaines, comme pour l'audiovisuel et la propriété intellectuelle, soient exclus de la négociation O.M.C. où ils n'ont rien à faire, et soient traités dans un cadre approprié et par des négociateurs plus polyvalents que ceux des traités commerciaux.

Jean Griesmar (Paris)

Aquacouac

Beaucoup d'affiches publicitaires agressent la France de mots anglais traduits moyennant un astérisque «au petit bonheur» : en haut, en bas, à gauche, à droite, en français (mais en tout petit) pour faire mine de ne pas enfreindre la loi du 4 août 1994 (quand elle est respectée !).

Un centre de sports parisien [Aquacouac], cédant à l'anglomanie galopante pour faire «bien», a inondé, en juillet 1999, les espaces publicitaires d'affiches sur lesquelles on pouvait lire les mots anglais suivants : «fun, clean et sélect», (mal !) traduits en français en bas à droite, en minuscule, par : «rigolade, hygiène et sécurité».

Nous laissons bien entendu aux auteurs la responsabilité de leur traduction, mais nous nous demandons s'il ne serait pas préférable de voir des affiches prônant tel ou tel produit EN FRANÇAIS EN GROS avec traduction en anglais en tout petit.

Guillen Deschamps (Paris)

Explication des sigles :
voir page 4.

Lettre ouverte au ministre de la Culture

Envoyée le 8-7-1999 par les associations A.F.A.L., ASSELA, A.L.F., D.L.F., D.D.C

Madame le Ministre,

À peine le Conseil constitutionnel venait-il de déclarer la **Charte européenne des langues régionales et minoritaires** contraire à la Constitution que nous apprenions par voie de presse (*Le Journal du Dimanche* du 27 juin 1999) votre intention de «mettre en œuvre une véritable politique culturelle pour les langues régionales ou minoritaires» dont les premières manifestations seraient la création d'un «Conseil supérieur des langues de France» et la transformation de l'actuelle Délégation générale à la langue française en une «Délégation générale à la langue française et aux langues de France».

La détermination que vous affichez à mettre en œuvre ces projets sans concertation préalable avec les associations de défense de la langue française suscite de notre part quelques interrogations :

- Quelle signification donnez-vous exactement à ces deux mesures par lesquelles vous semblez mettre les langues régionales et minoritaires en concurrence avec la langue française dont la cause attend toujours de votre part l'annonce du programme d'action promis à nos associations au début de votre mandat ministériel ?

- Quels moyens supplémentaires envisagez-vous d'accorder à l'éventuelle «Délégation générale à la langue française et aux langues de France» pour lui permettre d'assurer ses nouvelles responsabilités sans que cela se traduise par le redéploiement de ses maigres moyens actuels au détriment de la langue française ?

- Vous déclarez par ailleurs, dans l'article précité, que «la France ne saurait défendre longtemps le pluralisme linguistique en Europe, la place du français dans l'Union européenne et dans le monde, si elle négligeait le pluralisme linguistique chez elle». Une telle affirmation pourrait recevoir notre approbation si toutes les manifestations d'abandon du français au sein des institutions européennes et internationales faisaient

l'objet de réactions appropriées de la part des plus hautes autorités françaises.

Tel ne nous semble pas être le cas. Nous souhaiterions connaître en conséquence les engagements que vous seriez disposée à prendre pour qu'à l'avenir une politique énergique en faveur de la langue française soit menée par votre ministère dans toutes les institutions nationales, européennes et internationales où ses positions, actuellement déclinantes, doivent être défendues et promues avec efficacité.

Ne dites pas, mais dites

->E-mail"

→»Courriel«(invention québécoise déjà ancienne)

->T. shirt»ou «Tee-shirt"

→ "Tricoton«(A. Gilder)

->Fast food"

→ "Prêt-à-manger"

->Fax/faxer"

→ "Télécopie(ur) / télécopier"

Europe : la fermeté linguistique... sauf en France

On a vu en juin 1999 le chancelier Schroeder annoncer que l'Allemagne boycotterait les réunions des conseils des ministres européens organisées au second semestre par la présidence finlandaise, au motif que celle-ci ne prévoyait comme langues de travail que l'anglais, le français et la langue du pays qui préside, le finnois en l'occurrence, suivant en cela une sorte de règle non écrite. Après un refus de céder de la part de la Finlande, c'est l'Autriche qui s'est ralliée à la cause de l'allemand début juillet, et les ministres des deux pays ont appliqué dans les faits la politique de la chaise vide.

On n'a pas attendu longtemps : dès le mois d'août, la présidence finlandaise acceptait de traduire en allemand lors des réunions de travail informelles. Comme quoi, en matière linguistique comme en d'autres, c'est la fermeté qui paie, plus que les beaux discours.

En juillet, on apprenait aussi le vote en Pologne d'une nouvelle loi sur la langue polonaise par la Diète, exigeant que dans les commerces tous les modes d'emploi, étiquettes et notices soient rédigés en polonais et que tous les mots d'origine étrangère qui figurent sur les enseignes et les emballages soient également traduits en polonais. C'est-à-dire un peu l'équivalent de la loi française, et elle fut évidemment raillée de la même manière par la presse, dont

les annonceurs sont les mêmes dans tous les pays...

Et la France dans tout cela ?

Eh bien ! nous avons appris en septembre que la présidente française du Parlement européen refuse de fournir en français des documents anglais non traduits, en dépit de la protestation de certains de nos représentants français (souverainistes) dans cette assemblée. Nous avons aussi vu, une semaine après le sommet de la Francophonie (à quoi cela sert-il donc ?), un vice-président français de la Banque centrale européenne, M. Noyer, s'exprimer en anglais à Bruxelles devant la commission des affaires monétaires de ce Parlement, en dépit d'une traduction simultanée. Il est vrai que le site de cette banque (<http://www.ecb.int>) méprise tous les Européens non anglophones. Nous avons aussi appris que le président de Renault, haut fonctionnaire d'origine, M. Schweitzer, avait imposé la rédaction en anglais des comptes-rendus des réunions de direction (ce qui lui a valu d'être sélectionné pour le prix de la «carpette anglaise», dont nous rendrons compte dans le prochain numéro). Et l'on a vu à Strasbourg l'Aérospatiale fraîchement privatisée désertier sur le front linguistique en acceptant de se fonder dans un «European Aeronautic, Défense and Space Company (E.A.D.S.)» de droit néerlandais et de langue véhiculaire anglaise, avec un M. Lagardère et un M. Jospin se congratulant avec leurs homologues germains devant un grand panneau anglophone. Nous avons aussi vu un représentant de l'O.N.U. au Kosovo, M. Kouchner, d'origine française selon nos informations, répondre en anglais à tous les journalistes.

Pendant ce temps, M. Kinnock, commissaire anglais à Bruxelles, vient de nommer ses compatriotes à une majorité de postes de direction, évinçant ainsi ce qui restait de francophonie rue de la Loi ; et, au cas où le message ne serait pas suffisamment clair, le nouvel adjoint du président Prodi, M. Ricardo Levi, lance «call me Ricky» à ses interlocuteurs (*Libération*, 29-9-99).

Que fait la France officielle ? Rien ! Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Eh bien, il paraît même qu'il y en a deux. Sans compter le pilote automatique : un cabri qui saute sur son siège en criant «Europe» (en volapük intégré).

Marc Bonnaud (Paris)

Le français coule à pic !

«Cool» en anglais a surtout trait à la fraîcheur. «To be cool» veut aussi dire : rester calme, ne pas s'emballer.

Donc, dire que c'est «cool» d'emballer une fille (ou un garçon) n'a pas de sens ! Que c'est «cool» d'avoir un «look d'enfer» pas davantage !

«Cool» est utilisé à toutes les sauces, et notre belle langue française est en passe d'être détériorée par les «gâte-langues» anglo-américains qui nous mijotent de longue main un vocabulaire pas de chez nous, adopté par pratiquement tout le monde. «Cool» est mis en lieu et place de milliers d'autres mots - bien français ceux-là - que l'on n'utilise plus et qui vont se perdre dans l'oubli désespérant d'une culture abâtardie qui nous imprègne un peu plus chaque jour.

En outre, «cool» se voit souvent combiner avec d'autres mots anglais, si bien que des phrases entières sont utilisées au détriment de la langue française. On entend dire par exemple : c'est «cool» d'être «fun», «fan», «famé». Ou bien c'est «cool» d'avoir une «car», un «job», un «boat». Et puis c'est «cool» de faire un «trip», de voir un (!) v.o., de «book» son «flight», etc.

Liste hélas non exhaustive ! Un seul mot anglo-américain d'une ahurissante néantise suffit à détruire toute une frange de notre vocabulaire. Un seul mot... autant dire un début d'agonie pour notre langue.

Guillen Deschamps (Paris)

Encore le rugby

Jean Griesmar souligne à juste titre (dans le dernier numéro) la prédominance des termes anglo-saxons dans le monde rugbyistique.

Même si ce sport est par essence d'origine anglaise, il convient d'ajouter que la fédération française de rugby a généralisé d'autres termes tels que «play-off».

Que signifie ce terme ?

D'après le dictionnaire, le verbe «to play off» signifie «jouer... la belle (à match)» ou «monter» une personne contre une autre.

L'expression «play-off» est devenue, dans le vocabulaire de la fédération, un substantif qui signifie «poule de qualification interrégionale», ce qui s'éloigne quelque peu du sens originel.

Récemment, un de nos adhérents est intervenu, lors d'une réunion fédérale régionale, pour souligner l'emploi malencontreux de l'expression «flash

back» par le secrétaire du comité de Bretagne. Celui-ci, bon joueur, s'en est d'ailleurs immédiatement excusé.

De la salle, une voix a surgi pour souligner que, dans ces conditions, on pouvait aussi changer le terme «rugby», l'intervenant ne dissimulant pas son agacement devant ce qu'il considérait comme du chipotage. Ce à quoi notre adhérent a répondu que le terme «rugby» était le nom d'une ville, passé dans le langage courant pour désigner un sport. L'interlocuteur récalcitrant a acquiescé.

Lionel Cudennec (Paris)

Recours contre Claude Allègre pour excès de pouvoir

A.L.F. et D.L.F. ont adressé, à la fin du printemps 1999, un recours gracieux à M. Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, pour lui demander de revenir sur sa décision d'exiger que les dossiers de candidature à deux appels à projets français de recherche scientifique sur le génome soient rédigés en anglais.

Des chercheurs français ont, en effet, saisi A.L.F. et D.L.F. de cette affaire en faisant valoir :

- que leur droit à travailler dans leur langue est remis en cause ;

- qu'une discrimination est introduite entre anglophones et non-anglophones ;

- et que la recherche française, pourtant en pointe dans ce domaine, est atteinte dans son autorité par l'obligation qui lui est faite de ne s'exprimer qu'en anglais en France même.

Les deux associations protestent contre cette nouvelle infraction à la loi du 4 août 1994 qui dispose que «la langue française est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics» (art. premier) ainsi que «des concours» (art. 11). Elles sont déterminées à faire respecter les droits des chercheurs français et l'avenir du français comme langue scientifique. M. Allègre a manifestement répondu à ce recours par une lettre datée du 2 août 1999, en des termes très vagues : il ne revient pas sur sa décision. Les associations ont donc adressé un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif, le 30 septembre dernier.

Deux entrevues : ESSEC - Body Shop

(Résumé d'Anne Souriau)

J'ai rencontré M. Valin, directeur de l'ESSEC, le 18 août 1999, à sa

demande, après nos lettres sur un slogan en anglais dans une publicité pour son école.

M. Valin, diplômé de lettres, d'HEC, membre de l'Association de défense de l'enseignement des langues anciennes, se présente comme un défenseur du français et des cultures européennes.

L'ESSEC est totalement privée ; aucun subside public. Les cours sont surtout en français, d'autres en anglais, certains en allemand. Les élèves imparfaitement francophones suivent une formation de perfectionnement en français. Tous les élèves doivent finir par maîtriser au moins trois langues.

L'école est accréditée auprès d'un organisme américain, pour se faire connaître au-delà de nos frontières. M. Valin travaille à la création d'une accréditation européenne pour la libérer de cette référence américaine.

La question du slogan n'a été qu'effleurée. M. Valin dira à son agence de publicité de respecter la loi.

Nous prolongerons l'entretien par une visite de campus et une table ronde ; un conférencier d'une de nos associations pourra intervenir dans cette école. M. Valin souhaite avoir le texte de la loi et une documentation sur nos activités. Il nous faut entretenir cette relation avec des formateurs de cadres de demain.

J'ai rencontré M. Mura, directeur pour la France de Body Shop, le 18 août 1999. Nous avons réclamé contre la piètre lisibilité de la mention française portée sur les produits, face à l'anglais.

Body Shop compte 18 magasins en France, dont 3 franchisés. Le siège est en Angleterre, où les produits sont fabriqués, conditionnés et étiquetés.

Notre réclamation est prise en compte. M. Mura montre un document interne : il faut tenir compte de la réglementation française. Les mesures suivantes sont prises pour janvier 2000 : désignation du produit en anglais et français, caractères du français à 80% de la hauteur de l'anglais ; conseils d'utilisation en allemand, français, italien et néerlandais. Des prototypes de produits nouveaux non encore commercialisés pourront être étiquetés en anglais, mais seront correctement étiquetés avant commercialisation en France.

Ces résultats sont satisfaisants ou acceptables. En cas d'anomalie d'étiquetage, nous alerterons M. Mura.

Marceau Déchamp (Élancourt, 78)

La Répression des fraudes suggère...

La Répression des fraudes du Finistère n'a pas le don d'ubiquité...

Le nombre d'atteintes à notre langue inquiète nos alliés objectifs. Ils demandent le vote d'une autre loi qui viendrait compléter la loi du 4 août 1994.

Celle-ci, difficilement appliquée dans bon nombre de situations, devrait être complétée, en suivant l'exemple de nos amis québécois, par le **vote** d'amendements, ainsi que par **des** décrets ou arrêtés établissant les listes de termes à employer (par discipline) au lieu et place des termes anglo-saxons, qui tendent à s'imposer à tort et à travers...

Lionel Cudennec (Paris)

Nos groupes

Il s'agit de ces petites structures qui constituent le moteur de notre association et dans lesquelles tout membre d'A.L.F. doit trouver à s'exprimer et à œuvrer.

Le groupe «vigie» (animateur : M. Gradis), équipe soudée mais ouverte aux nouveaux venus, accomplit un travail régulier et substantiel. Le groupe «relations internationales» (animateur : M. Michel) se trouve un peu maigre... Le groupe «Europe» (animateur : M. Caput) est en voie de restructuration. Enfin, le groupe «audiovisuel», devant l'ampleur des agressions anglo-saxonnes dans le domaine de l'industrie cinématographique, devrait prendre de l'importance.

Rejoignez-nous !

(Renseignements : 01 42 73 14 92)

Lionel Cudennec (Paris)

Tableau d'honneur

Des brèves pour donner raison aux optimistes

National... international. La revue américaine *National Géographie* a maintenant une édition en français.

Pilori

Des brèves pour donner raison aux pessimistes

Quand les fromages font la queue... On ne le répétera certainement jamais assez ! «Achalandé» signifie «qui a beaucoup de chalands», c'est-à-dire une grande clientèle ! Sur France 2 (émission «Télématin»), le 16 juillet 1999, il s'est agi d'un «fromager bien

achalandé». Ce qui revient à dire que les fromages faisaient la queue pour acheter de la clientèle ! Qu'on se le dise !

Pas à pas. Au journal télévisé de la même émission, l'ancien ministre de la Santé (et administrateur civil de l'O.N.U.) Bernard Kouchner a précisé, en parlant de négociations au Kosovo, qu'il fallait y aller «steppe bail steppe» (orthographe reconstituée). Parlait-il anglais (*step by step* = pas à pas) ? «Pas» en français signifie : mouvement des pieds permettant de se déplacer. Où donc l'ancien ministre pouvait-il bien vouloir aller ?

Sœur-fée ? Le 14 juillet 1999 à 13 h, sur TF 1, le président de la République nous a informés qu'il «surfait sur internet» (sic). Un «surf» est une barre de plage. «Surfer» signifie se baigner sur les brisants et faire du «surfing». Pourquoi ne pas utiliser tout simplement NOTRE mot «naviguer» qui a le mérite, celui-là, d'être compris de tous ? Tandis qu'avec l'autre, bien vague (et dangereux !), il y a de quoi nager... complètement.

Une bille gâteuse ? Les commentateurs du défilé du 14 juillet 1999, sur TF 1 vers 11 h, ont annoncé que l'armée française se «billatisait» : il y a sans doute lieu de s'en réjouir, mais... qu'est-ce à dire au juste ? Dans ce «contexte», pourquoi la grande muette ne se «chiraquerait»-elle pas ? À moins qu'elle ne se «jospinise»...

Crache-test. Une compagnie d'assurance informe ses clients dans son journal (*Contact* n° 125, septembre 1999) qu'elle s'est dotée d'un centre de «crache-test» (orthographe reconstituée) pour maîtriser certains coûts relatifs aux accidents. Un centre de «crache-test» ? De quoi peut-il bien s'agir ? D'un centre pour tuberculeux ?

Adhérez !

Faites adhérer à

Avenir de la langue française !

Envoyez directement votre chèque au siège (en mentionnant "adhésion" au dos). Voir tarifs en fin de journal.

Informations diverses

Pour tous les adhérents. Dans la perspective de l'assemblée générale du 11 décembre 1999 et du renouvellement partiel du conseil

d'administration, nous faisons appel, comme chaque année, aux candidatures de nos adhérents qui souhaiteraient assumer la charge d'administrateur (laquelle ne se réduit pas à s'asseoir autour d'une table une fois par trimestre, mais consiste à s'impliquer réellement dans le fonctionnement de l'association). Pour des raisons d'économie et de commodité, nous utilisons cette année pour cet appel le bulletin, qui permet cette communication directe avec les adhérents. Comme de coutume, les candidatures devront parvenir au siège avant une date limite que nous avons pu repousser cette année au 17 novembre.

Documents disponibles à l'association

Plaquette de l'association avec, notamment, l'appel fondateur • **Guide de l'usager** sur l'emploi de la langue française en France : outil pratique pour défendre ses droits linguistiques (25 p.) • **Signalement de fait** : formulaire de relevé d'une infraction possible (1 p.).

Courrier des lecteurs

Je lis par deux fois le mot *caméramans* dans un article de la revue *L'Histoire* (septembre 1999).

L'équivalent conseillé *cadreur* semblant avoir du mal à passer dans le langage des professionnels, on peut au moins se féliciter de voir partiellement appliquées à un anglicisme les lois de notre langue : l'accent aigu sur le «e» et le «s» du pluriel. Je dis partiellement car reste la prononciation de la dernière syllabe qui, pour nous, devrait être une nasale, comme dans *les mamans*. Si j'avais à employer ce mot (*cadreurs* aurait néanmoins ma préférence), je n'hésiterais pas à écrire des *caméramanes*, ne faisant qu'ajouter un troisième exemplaire aux deux suffixes *mane* utilisés en français : après *mane* = *main* (ex. : quadrumane), et *mane* = *maniaque* (anglomane, hélas ! mythomane, opiomane, etc.), adoptons *mane* = *homme ou femme accomplissant tel type d'activité*, ce dernier suffixe pouvant très souvent se confondre avec le précédent. Le *rugbymane* rejoindra le *boulomane* dans les sports, le *caméramane* le *mélomane* et le *pétomane* dans le spectacle, etc. Je verrais même repris, mais avec un sens tout autre, adapté à notre siècle, le joli *automane* inventé par Laure Surville (née Balzac)

décrivant à sa mère son frère Honoré assis sur une *ottomane*. Nos *automanes* d'aujourd'hui ne sont pas des sièges, mais des assis, indécollables de leur siège roulant et qui méritent bien d'avoir un mot suggestif pour les désigner.

Guy Couvert (74, Annecy-le-Vieux)

Explicitation des sigles (et adresses) :

- A.F.A.L.** (Association francophone d'amitié et de liaison, 5, rue de la Boule rouge, 75009 Paris)
A.L.F. (Avenir de la langue française)
A.M.I. (Accord multilatéral sur l'investissement)
ASSELAF (Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, 320 rue Saint-Honoré, 75001 Paris)
D.D.C. (Le Droit de comprendre, 98 rue de Sèvres, 75007 Paris, tél. 01 42 73 13 74, tcp. 01 42 73 19 51)
D.D.C.C.R.F. (Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)
D.G.L.F. (Délégation générale à la langue française, 1 rue de la Manutention, 75116 Paris)
D.L.F. (Défense de la langue française, 8 rue Roquépine, 75008 Paris ; tél. : 01 42 65 08 87)
F.C.F.A. (Franc de la Communauté financière africaine)
E.S.S.E.C. (École supérieure des sciences économiques et commerciales)
H.E.C. (École des hautes études commerciales)
O.G.M. (organisme génétiquement modifié)
O.M.C. (Organisation mondiale du commerce)
O.P.A. (offre publique d'achat)
U.P.U. (Union postale universelle)

Avenir de la langue française

Président de l'association :
Bernard Dorin

Directeur de la publication :
Jean-Jacques Méric

Rédacteur en chef et correcteur :
Yvan Gradis

Rédaction (et siège de l'association) :
98, rue de Sèvres, 75007 Paris
Téléphone : 01 42 73 14 92
Télécopie : 01 42 73 19 51

Courriel : languefr@micronet.fr
Site : www.micronet.fr/~languefr/alf

ISSN en cours

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Adhésion à l'association : 100 F
(abonnement inclus)

Abonnement seul : 10 F (pour un an)